

l'an deux mil vingt-trois
Le quatre avril à dix-huit heures
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
27 MARS 2023

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, FLOHIC, GILLMANN

**Date d'affichage
De la convocation**
27 MARS 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Date d'affichage
De la délibération**
6 AVRIL 2023

Pouvoirs : ./.

Absentes: Mmes BOIS, DURAND, MILON

Nombre de membres 9

Présents 6

Votants 6

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022

Mme la Présidente présente à l'Assemblée le compte de gestion 2022 du Centre Communal d'Action Sociale transmis par le comptable public. Elle donne lecture des résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 075,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 075,94 €
Fonctionnement	5 874,10 €	0,00 €	-3 541,67 €	0,00 €	2 332,43 €
Total	7 950,04 €	0,00 €	-3 541,67 €	0,00 €	4 408,37 €

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2022 et la décision modificative qui s'y rattache,

Vu le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Cernay-la-Ville dressé par le comptable public,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures les résultats 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par Monsieur le comptable public n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022,

AUTORISE Mme la Présidente à signer ce compte de gestion 2022 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 6 avril 2023



Claire CHERET
Présidente du CCAS

Mis en ligne le 11/04/2023 à 18h08

REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800498-20230404-2023_01-DE

40100 - CCAS CERNAY LA VILLE

Exercice 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 075,94	11 304,10	13 380,04
Titres de recette émis (b)		6 034,62	6 034,62
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		6 034,62	6 034,62
DEPENSES			
Authorisations budgétaires totales (e)	2 075,94	11 304,10	13 380,04
Mandats émis (f)		9 576,29	9 576,29
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		9 576,29	9 576,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		3 541,67	3 541,67

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40100 - CCAS CERNAY LA VILLE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	2 075,94 5 874,10 7 950,04		-3 541,67 -3 541,67		2 075,94 2 332,43 4 408,37
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 950,04		-3 541,67		4 408,37

Mis en ligne le 11/04/2023 à 18h08

REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com